

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue le jeudi 30 septembre 2021 à compter de 19h et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Serge Newberry.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Serge Newberry  
Madame la conseillère Mona Donnelly  
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke  
Monsieur le conseiller Martin Bertrand  
Monsieur le conseiller Mario Bérard  
Monsieur le conseiller Réjean Meilleur  
Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong

**Sont présents :**

Monsieur le Maire Serge Newberry  
Madame la conseillère Mona Donnelly  
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke  
Monsieur le conseiller Martin Bertrand  
Monsieur le conseiller Réjean Meilleur  
Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong

**Est aussi présente :**

Madame Louise Grenier, secrétaire d'assemblée.

**Absence :**

Monsieur le conseiller Mario Bérard

**1. Ouverture de la séance**

Mot de bienvenue

**2. Constatation du quorum**

Monsieur le Maire Serge Newberry constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h00.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Constatation du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Nomination d'une secrétaire d'assemblée
- 5- Résolution de la rémunération de la présidente d'élection
- 6- Résolution pour l'embauche de la directrice générale
- 7- Clôture de la séance

2021-09-184

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Madame Mona Donnelly propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

**4. Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

2021-09-185

**NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Alice Meilleur Pieschke secondé par Monsieur Réjean Meilleur de nommer Madame Louise Grenier comme secrétaire d'assemblée.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

**5. Résolution de la rémunération de la présidente d'élection**

2021-09-186

**RÉSOLUTION DE LA RÉNUMÉRAITON DE LA PRÉSIENDE D'ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Lyne Tremblay a accepté d'être notre directrice pour les élections municipales de 7 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la C.M.Q. a sanctionné son titre de Présidente d'Élections;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a commencé ses tâches de directrice d'élection depuis le 15 septembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Elie James Azola Moankong et secondé par Madame la conseillère Mona Donnelly et résolu a l'unanimité d'accorder une rémunération au taux horaire de 35,50\$, rétroactivement au 15 septembre 2021 jusqu'au 1 octobre 2021 à 16H30 afin d'accepter les candidatures au bureau municipal et pour un maximum de 24 heures par semaine par la suite avec l'option de faire plus d'heures au besoin avec l'approbation préalable de la Directrice Générale effective immédiatement.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

**6. Résolution pour l'embauche de la directrice générale**

2021-09-187

**RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin de direction générale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre proposé par Madame Élane Déry;

**CONSIDÉRANT QUE** ses services permettent à la municipalité d'assurer ses obligations et d'améliorer la transition après les élections;

**EN CONSÉQUENCE** Madame Alice Meilleur Pieschke et appuyé par Monsieur Martin Bertrand d'embaucher Madame Élane Déry pour un minimum de 16 heures par semaine sur 5 jours à titre de directrice générale par intérim au salaire déjà préétablie.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

**7. Clôture de la séance**

2021-09-188

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Madame la conseillère Mona Donnelly, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19h10.

Je, Serge Newberry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 du Code municipal.

---

Serge Newberry, maire

---

Louise Grenier, secrétaire d'assemblée